

Décembre 2024



# Le P'tit loup

## Le Noël des Loups

Flash info

Le maire, l'équipe municipale et les associations ont le plaisir de vous inviter à un moment de convivialité autour d'un vin chaud, un jus de pomme chaud, une bière de Noël, et bien d'autres surprises encore ...



**Le vendredi 20 décembre de 18 h à 22 h à la Maison des Loups**

Le premier verre de vin chaud ou jus de pommes chaud est offert par la mairie. Une restauration vous sera proposée par les associations qui ont répondu présentes.

**Vin chaud**

**Bière de Noël /soft**

Distribution et vente organisée par **Les Vétérans du Foot de Boussières**

**Jus de pommes chaud**

Distribution et vente organisée par **La Fleur au Fruit**

**Planche apéro**

Vente organisée par **les Entrepreneurs locaux**

**Crêpes**

Vente organisée par **Les Richets**

**Petits sablés de Noël**

Vente organisée par **Animaloup**

**Morbiflette**

Vente organisée par **l'APE**

**Uniquement sur réservation avec coupon en fin de page**

**Toute aide à l'installation des vitabris et décorations sera la bienvenue à la MDL à partir de 16h.**

L'Association des Parents d'Elèves de Boussières vous propose une Morbiflette à déguster sur place ou à emporter. Afin que l'association puisse prévoir des quantités suffisantes et également éviter le gâchis alimentaire, merci de retourner ce bon de réservation dans la boîte aux lettres de la Mairie avant le 16 décembre

**Prix de la part : 8 €**

**Le règlement sera à effectuer sur place le 20 décembre (chèque ou espèces uniquement)**

## COUPON DE COMMANDE

Nom/prénom : .....

Nombre de parts réservées : .....

Total à payer sur place le 20 décembre : .....

Numéro de téléphone : .....





Vendredi 10 janvier

Vœux du maire et du conseil municipal à la Maison des Loups à 19 h.

Dimanche 9 février

Thé dansant des anciens à la Maison des Loups à partir de 15 h.

## RECENSEMENT DE LA POPULATION

**Du 16 janvier au 15 février 2025**

Le recensement est très important ; il permet de connaître le nombre de personnes vivant à Boussières et leurs conditions de vie à des fins statistiques. Ses résultats détermineront la participation de l'Etat au budget de la commune.

Le recensement est obligatoire, déclaratif, confidentiel et encadré par la loi.

Mme Edith PAILLER, conseillère municipale, a été nommée coordonnatrice communale et sera chargée de la mise en œuvre de l'enquête de recensement.

Mme Anne-Marie FADIER et M. Raphaël ZOBENBULLER ont été nommés agents recenseurs par arrêté municipal et assureront la collecte du recensement. Ils vous fourniront divers documents et vous inviteront à y répondre soit par INTERNET (mode de réponse préconisé) soit sur papier.

Merci de leur faciliter l'accès à votre logement et de leur faire bon accueil.

*Je vous souhaite de très bonnes  
fêtes de Noël et vous attends  
membres à ce moment de partage  
que sera le 20 décembre.*

*E. Fay*



Suivez toutes les actualités de la commune de Boussières sur notre page

Facebook : <https://www.facebook.com/MairiedeBoussieres/>

